



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 22 juin 2017

Le Conseil Municipal, convoqué le 15 juin 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à compter de la question 21), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE (jusqu'à la question 66 incluse), M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question 38 incluse), Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN (à compter de la question 3), Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question 38 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Sylvie WANLIN.

Absents :

Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question 20 incluse), M. Pascal CURIE (à compter de la question 67), Mme Myriam EL-YASSA, Mme Carine MICHEL (à compter de la question 39), M. Thierry MORTON, M. Anthony POULIN (jusqu'à la question 2 incluse), Mme Ilva SUGNY (à compter de la question 39), M. Pascal BONNET, M. Ludovic FAGAUT, M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

Mme Sorour BARATI-AYMONIER à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question 20 incluse), M. Pascal CURIE à M. Dominique SCHAUSS (à compter de la question 67), Mme Myriam EL-YASSA à M. Nicolas BODIN, Mme Carine MICHEL à Mme Sylvie WANLIN (à compter de la question 39), M. Thierry MORTON à Mme Marie ZEHAF, M. Anthony POULIN à Mme Anne VIGNOT (jusqu'à la question 2 incluse), Mme Ilva SUGNY à M. Gérard VAN HELLE (à compter de la question 39), M. Pascal BONNET à Mme Christine WERTHE, M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN, M. Julien ACARD à M. Philippe MOUGIN.

OBJET : 47 - NPNRU Grette/Planoise - Reconstitution de l'offre de logements - Vente d'une parcelle au profit de Grand Besançon Habitat, rue Jacqueline Auriol

NPNRU Grette/Planoise
Reconstitution de l'offre de logements
Vente d'une parcelle au profit de Grand Besançon Habitat,
rue Jacqueline Auriol

Rapporteur : M. l'Adjoint BODIN

Le protocole de préfiguration des projets de renouvellement urbain des quartiers Grette et Planoise, signé le 21 avril 2016 par l'ensemble des partenaires, prévoit quelques opérations de reconstitution de l'offre de logements par Grand Besançon Habitat (GBH).

Le protocole de préfiguration comprend en effet la reconstruction, par GBH, de 13 logements, dont 6 logements en PLAI individuels de type habitat spécifique.

Ces logements sont destinés prioritairement au relogement des grandes familles dans un habitat plus adapté à leurs besoins.

Dès lors, la Ville de Besançon a proposé à GBH la cession d'un terrain d'une surface de 689 m² sis rue Jacqueline Auriol, cadastré section CT n° 598 et classé en zone UD du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Ville de Besançon.

Ce terrain doit permettre à GBH de créer deux logements individuels PLAI de type maisons jumelées, dont un T5 d'environ 96 m² et un T6 d'environ 112 m².

Conformément à l'article L 1311.11 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune a saisi France Domaine par courrier du 25 janvier 2017 en vue d'obtenir l'estimation de la valeur vénale du bien à céder. Cette estimation, en date du 16 février 2017, a été fixée à 96 500 €.

Afin de contribuer à l'équilibre économique de cette opération, et en complément de la subvention d'équilibre attribuée par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (CAGB), la commune propose de pratiquer un abattement de 20 % sur l'estimation France Domaine, soit un prix de cession ramené à 77 200 € net vendeur.

Les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur.

Le terrain cédé est enregistré à l'inventaire physique sous le n° BAT-B-50603.

La recette sera encaissée au chapitre 77.824.775.00501.30100.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer favorablement sur cette cession au profit de GBH aux conditions mentionnées ci-dessus,

- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer le compromis et l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime (1 abstention) de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Mme ROCHDI, M. ALLEMANN, M. VAN HELLE (2), M. CURIE, Mme JOLY et Mme POISSENOT n'ont pas pris part au vote.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 48

Contre : 0

Abstention : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le 03 JUL. 2017

Contrôle de légalité

